

<i>Séance et date</i>	<i>Point subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
	situation en République centrafricaine et sur les activités du BINUCA (S/2011/311)			général, Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix		
6687 14 décembre 2011	Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du BINUCA (S/2011/739)		République centrafricaine (Premier Ministre)	Représentante spéciale du Secrétaire général, Président de la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix	Tous les invités	
6696 21 décembre 2011	Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine et sur les activités du BINUCA (S/2011/739)	Projet de résolution déposé par l'Allemagne, les États-Unis, la France, le Gabon et le Royaume-Uni (S/2011/785)				Résolution 2031 (2011) 15-0-0

## 9. La situation en Guinée-Bissau

### Vue d'ensemble

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu neuf séances au sujet de la situation en Guinée-Bissau et adopté deux résolutions et une déclaration présidentielle. Le Conseil a été informé par le Représentant spécial du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau et la Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix du contexte politique et sécuritaire dans lequel s'était produite l'insurrection militaire du 1<sup>er</sup> avril 2010, ainsi que des faits nouveaux concernant les efforts entrepris dans les domaines de la réforme du secteur de la sécurité et de la lutte contre le trafic de drogues et le crime organisé.

Le Conseil a également renouvelé à deux reprises le mandat du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS)<sup>118</sup>, pour des périodes d'un an et de 14 mois, respectivement<sup>119</sup>.

### 15 et 22 juillet 2010 : exposé et adoption d'une déclaration du président

Le 15 juillet 2010, le Conseil a entendu un exposé du représentant spécial du Secrétaire général pour la

<sup>118</sup> Pour de plus amples informations sur le mandat de la MINUL, voir la dixième partie, sect. II « Missions politiques et de consolidation de la paix ».

<sup>119</sup> Résolutions 1949 (2010) et 2030 (2011).

Guinée-Bissau et Chef du BINUGBIS, qui a décrit la situation politique et en matière de sécurité qui avait mené à l'insurrection militaire du 1<sup>er</sup> avril 2010. Il a expliqué que des soldats agissant sur ordre de l'adjoint du chef d'état-major général s'étaient emparés du quartier général des forces armées et avaient détenu le chef d'état-major général, ainsi que, brièvement, le Premier Ministre; des militaires armés avaient également pénétré de force dans les locaux des Nations Unies. Le Président avait ensuite nommé l'un des dirigeants de l'insurrection nouveau chef d'état-major général des forces armées, une décision vivement critiquée par la communauté internationale, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Union européenne et l'Union africaine<sup>120</sup>.

La Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix a dit que la Commission avait fait part au Gouvernement de sa préoccupation face à la situation créée par les incidents du 1<sup>er</sup> avril et lui avait demandé de libérer les personnes détenues; elle avait également souligné l'importance d'une coopération entre le Gouvernement et les dirigeants militaires afin de renforcer les institutions de l'État, de promouvoir le développement économique et de faire respecter l'état de droit. Elle a également ajouté que la Commission était gravement préoccupée par le trafic de drogues en Guinée-Bissau et a insisté sur la nécessité d'un meilleur appui régional aux efforts déployés par la CEDEAO dans ce domaine<sup>121</sup>.

Le Ministre des affaires étrangères de la Guinée-Bissau a reconnu la complexité de la situation et la gravité des problèmes urgents auxquels son pays était en proie. Il a souligné la nécessité de l'appui continu de la communauté internationale, afin de progresser dans des domaines comme la réforme du secteur de la sécurité et la lutte contre le trafic de drogues<sup>122</sup>.

Le 22 juillet 2010, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle dans laquelle il s'est entre autres déclaré préoccupé par la situation en matière de sécurité et les menaces de renversement de l'ordre constitutionnel en Guinée-Bissau, et a engagé le Gouvernement de la Guinée-Bissau à libérer immédiatement tous ceux qui avaient été mis en

détention à la suite des événements survenus le 1<sup>er</sup> avril 2010 ou à les traduire en justice dans le strict respect des procédures légales<sup>123</sup>.

**5 mars 2010 au 3 novembre 2011 : exposés  
sur les faits nouveaux concernant la réforme  
du secteur de la sécurité et d'autres  
initiatives de consolidation de la paix**

Du 5 mars 2012 au 3 novembre 2011, le Conseil a entendu des exposés du Représentant spécial du Secrétaire général, qui a décrit l'appui fourni par le BINUGBIS dans des domaines comme la réforme du secteur de la défense et de la sécurité, la réconciliation nationale, et la lutte contre le trafic de drogues et la criminalité organisée. Il a affirmé que la communauté internationale devait prendre des mesures plus vigoureuses, comme le fait de nommer les entités impliquées et adopter des lois permettant de geler ou de confisquer les avoirs ou les comptes en banque des personnes concernées. S'agissant de la réforme du secteur de la sécurité, il a fait savoir que le BINUGBIS continuait à soutenir les efforts de réforme mis en œuvre par le Gouvernement, une attention particulière étant portée à la police, et à coordonner l'action des partenaires internationaux, notamment la CEDEAO et la Communauté des pays de langue portugaise. Il a également indiqué qu'au premier trimestre de 2011, une mission technique de militaires et d'officiers de police angolais avait été déployée en Guinée-Bissau afin de remettre en état ses infrastructures militaires et d'organiser la formation, qui avait ensuite été complétée par une mission d'aide militaire venue du Brésil. S'agissant du trafic de drogues et du crime organisé, il a insisté sur la nécessité d'un engagement plus ferme des autorités nationales pour faire face au problème<sup>124</sup>.

Les représentants s'exprimant au nom de la CEDEAO et de la Communauté des pays de langue portugaise ont informé le Conseil de l'établissement d'une feuille de route commune et des efforts déployés pour sa mise en œuvre. Cette feuille de route était conforme au Cadre stratégique du Gouvernement, qui prévoyait la protection des membres des grandes institutions nationales, ainsi que la formation du personnel militaire et policier. Le Conseil a également

<sup>120</sup> S/PV.6359, p. 2 à 4.

<sup>121</sup> Ibid., p. 4 à 6.

<sup>122</sup> Ibid., p. 6 et 7.

<sup>123</sup> S/PRST/2010/15.

<sup>124</sup> S/PV.6281, p. 2 et 4; S/PV.6359, p. 2 à 4; S/PV.6416, p. 2 à 5; S/PV.6489, p. 2 à 5; S/PV.6569, p. 2 à 5; et S/PV.6648, p. 2 à 4.

été informé que les États membres de la Communauté des pays de langue portugaise fournissaient une aide bilatérale en Guinée-Bissau : le Brésil, par exemple, avait établi un centre et un programme de formation à l'intention des forces de sécurité du pays<sup>125</sup>. Le représentant de l'Union africaine a également donné des informations actualisées au Conseil sur les efforts mis en œuvre pour soutenir l'initiative CEDEAO-Communauté des pays de langue portugaise<sup>126</sup>.

La Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix a expliqué que la Commission s'était efforcée de poursuivre le dialogue avec la Guinée-Bissau, évoquant la visite qu'elle avait effectuée dans le pays afin d'encourager les Gouvernement à mettre en œuvre la réforme du secteur de la sécurité ainsi que son appui à la feuille de route. Elle a en outre indiqué que le pays devait se montrer plus attaché au principe du contrôle exercé par les autorités civiles sur les structures militaires. Néanmoins, les efforts ne devaient pas se concentrer uniquement sur la réforme du secteur de la sécurité mais aussi sur le développement socioéconomique, avec des

mesures visant la création d'emploi, en particulier pour les jeunes. S'agissant de la situation économique dans le pays, elle a indiqué que la mise en œuvre des réformes de l'administration publique et des finances publiques, et notamment les initiatives visant à améliorer la discipline fiscale, avaient déjà donné des résultats positifs<sup>127</sup>.

Les représentants de la Guinée-Bissau, y compris le Premier Ministre, ont insisté sur la détermination du Gouvernement à mener à bien la réforme du secteur de la sécurité et sur les progrès accomplis dans ce domaine, notamment l'approbation et la mise en œuvre de la feuille de route ainsi que la création d'un fonds de pension pour les retraités des forces armées. Ils ont toutefois souligné que le Gouvernement se heurtait à de multiples difficultés et que la communauté internationale devait continuer à lui fournir un appui politique et financier en vue de la mise en œuvre des réformes<sup>128</sup>.

<sup>125</sup> S/PV.6569, p. 6 à 11; et S/PV.6648, p. 10 et 11.

<sup>126</sup> S/PV.6416, p. 7 et 8.

<sup>127</sup> Ibid., p. 6 et 7.

<sup>128</sup> Voir, par exemple, S/PV.6648, p. 6 à 10.

### Séances : la situation en Guinée-Bissau

<i>Séance et date</i>	<i>Point subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
6281 5 mars 2010	Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et les activités du Bureau intégré des Nations Unies pour la consolidation de la paix en Guinée-Bissau (BINUGBIS) (S/2010/106)		Guinée-Bissau	Représentant spécial du Secrétaire général pour la Guinée-Bissau et Chef du BINUGBIS, Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix	Tous les invités	
6359 15 juillet 2010	Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du BINUGBIS (S/2010/335)		Guinée-Bissau (Ministre des affaires étrangères)	Représentant spécial du Secrétaire général, Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix	Tous les invités	

**Première partie. Examen des questions relevant  
de la responsabilité du Conseil de sécurité dans le domaine  
du maintien de la paix et de la sécurité internationales**

<i>Séance et date</i>	<i>Point subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
6364 22 juillet 2010						<a href="#">S/PRST/2010/15</a>
6416 5 novembre 2010	Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du BINUGBIS ( <a href="#">S/2010/550</a> )		Guinée-Bissau	Représentant spécial du Secrétaire général, Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Guinée-Bissau	Représentant spécial du Secrétaire général, Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la Guinée-Bissau	Tous les invités
6428 23 novembre 2010	Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du BINUGBIS ( <a href="#">S/2010/550</a> )	Projet de résolution déposé par le Nigéria ( <a href="#">S/2010/591</a> )				Résolution 1949 (2010) 15-0-0
6489 25 février 2011	Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du BINUGBIS ( <a href="#">S/2011/73</a> )		Guinée-Bissau (Premier Ministre)	Représentant spécial du Secrétaire général, Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix	Tous les invités	
6569 28 juin 2011	Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-		Guinée-Bissau	Représentant spécial du Secrétaire général, Présidente de la formation	Tous les invités	

<i>Séance et date</i>	<i>Point subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstentions)</i>
	Bissau et sur les activités du BINUGBIS (S/2011/370)			Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix, Président de la Communauté des pays de langue portugaise		
6648 3 novembre 2011	Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du BINUGBIS (S/2011/655)		Angola <sup>a</sup> , Guinée-Bissau	Représentant spécial du Secrétaire général, Présidente de la formation Guinée-Bissau de la Commission de consolidation de la paix	Tous les invités	
6695 21 décembre 2011	Rapport du Secrétaire général sur l'évolution de la situation en Guinée-Bissau et sur les activités du BINUGBIS (S/2011/655)	Projet de résolution déposé par le Brésil, le Nigéria et le Portugal (S/2011/786)				Résolution 2030 (2011) 15-0-0

<sup>a</sup> Le représentant de l'Angola s'est exprimé au nom des membres de la Communauté des pays de langue portugaise.

## 10. La situation en Côte d'Ivoire

### Vue d'ensemble

En 2010 et 2011, le Conseil de sécurité a tenu 26 séances, dont 4 séances privées avec les pays fournisseurs de contingents<sup>129</sup>, et adopté 14 résolutions. Le Conseil a concentré ses débats sur la crise électorale, l'imposition de sanctions ciblées contre des personnes menaçant le processus de paix et le renforcement du mandat de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)<sup>130</sup>.

Compte tenu du processus électoral en Côte d'Ivoire, le Conseil a prorogé à six reprises le mandat de

l'ONUCI et des forces françaises qui la soutenaient<sup>131</sup>. Le Conseil a également autorisé, et prolongé à plusieurs reprises, le transfert temporaire de la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) à l'ONUCI, de personnel militaire et de police, y compris un maximum de trois bataillons d'infanterie et une unité aérienne constituée de deux hélicoptères de transport militaires<sup>132</sup>. Le Conseil a prorogé ou renouvelé les sanctions et a prorogé à deux reprises le mandat du Groupe d'experts<sup>133</sup>.

<sup>129</sup> Voir S/PV.6258, S/PV.6328, S/PV.6436 et S/PV.6578.

<sup>130</sup> Pour de plus amples informations sur le mandat de l'ONUCI, voir la dixième partie, sect. I, « Opérations de maintien de la paix ».

<sup>131</sup> Résolutions 1911(2010), 1924 (2010), 1933 (2010), 1962 (2010), 1981(2011) et 2000 (2011).

<sup>132</sup> Résolutions 1951 (2010), 1962 (2010), 1967 (2011), 1968 (2011), 1981 (2011) et 1992 (2011).

<sup>133</sup> Résolutions 1946 (2010), 1975 (2011) et 1980 (2011).